

Les projets répondant aux critères ci-dessous sont susceptibles d'obtenir un financement majoré

(bonus de 10 % pouvant atteindre jusqu'à 100 000 euros) :

Économie d'énergie de plus de 40 %

Économie d'énergie d'au moins -20 % + 2 critères

Critère	Éligibilité	Justificatifs
<p>Rénovation performante du bâtiment de plus de 40 %</p>	<p>Projet de travaux global permettant une économie d'énergie finale de plus de 40 % par rapport à la consommation de référence (ou RE2020 si projet neuf)</p>	<p>Travaux en une seule tranche :</p> <p>→ <u>Lors de la demande de subvention</u> : étude énergétique / note de calcul démontrant l'atteinte de l'objectif de performance énergétique + tous documents facilitant la compréhension du projet. Pour les projets neufs et selon réglementation applicable, fichier récapitulatif standardisé d'études thermiques (RSET) ou fichier récapitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale (RS2E).</p> <p>→ <u>Lors de la demande de solde</u> : une attestation établie à l'achèvement des travaux par un bureau d'étude compétent certifiant que l'opération respecte le niveau de performance énergétique figurant dans le dossier de demande de subvention.</p> <p>Travaux en plusieurs tranches :</p> <p>→ <u>Lors de la demande de subvention</u> : le détail démontrant l'atteinte de l'objectif de la performance énergétique du projet global + le descriptif et le calendrier pour chacune des étapes de travaux</p> <p>→ <u>Lors de la demande de solde</u> : l'étude énergétique du projet et une attestation du maître d'ouvrage s'engageant à la réalisation de l'ensemble des étapes de travaux de la rénovation prévus d'ici 2030 dans l'étude énergétique</p>
<p>Eau</p>	<p>Économie d'énergie -20 % + projet ayant un impact positif sur la ressource en eau par la réduction des prélèvements et le stockage pour les périodes de tensions : réduction des prélèvements, usage des eaux grises et/ou pluviales, désimperméabilisation, végétalisation...</p>	<p>Selon les projets :</p> <p>→ Calcul permettant de constater la baisse du taux d'imperméabilisation de la parcelle avant et après projet</p> <p>→ Gestion des eaux pluviales : volume de stockage temporaire favorisant la réutilisation ou l'infiltration des eaux pluviales collectées</p> <p>→ Réduction des prélèvements par étude d'impact</p> <p>→ Fichier récapitulatif standardisé d'études thermiques (RSET)</p>

Critère	Éligibilité	Justificatifs
Air <i>Climat</i>	Économie d'énergie -20 % + travaux permettant de réduire la pollution de l'air grâce au remplacement d'énergies fossiles par des énergies décarbonées	→ Tout document permettant de démontrer l'impact positif du projet sur la qualité de l'air : remplacement d'une chaudière fioul ou gaz par des énergies renouvelables (solaire/géothermie/biomasse) et/ou électrique → Fichier récapitulatif standardisé d'études thermiques (RSET)
Sol <i>Matériaux biosourcés</i>	Économie d'énergie -20 % + réduction du bilan carbone du projet en utilisant des matériaux biosourcés locaux	→ Tout document permettant d'attester que le projet est réalisable en matériau biosourcé et localisé ou équivalent → Fichier récapitulatif standardisé d'études thermiques (RSET)
Résilience <i>Confort d'été</i>	Économie d'énergie -20 % + limiter / réduire de manière passive la température du bâtiment lors de fortes chaleurs estivales	→ Tout document permettant de démontrer l'impact positif du projet sur les températures estivales du bâtiment : brise-soleil, bardage ventilé, brasseurs d'air... → Fichier récapitulatif standardisé d'études thermiques (RSET)

Pour bénéficier des bonus présentés dans cette fiche, ainsi que d'un accompagnement technique et des financements complémentaires, il vous est particulièrement recommandé de contacter, en amont, l'une des principales structures d'ingénierie publique et des services ressources suivants :

Ingénierie énergétique et financière :

Accompagnement / Conseil :

ASDER :

CAUE : caue@cauesavoie.org

SDES :

ADEME : hakim.hamadou@ademe.fr

Autres partenaires :

DDT 73 / Service habitat et construction / Unité qualité de la construction et de l'accessibilité :

ddt-shc@savoie.gouv.fr

Banque des territoires (caisse des dépôts) :

corinne.steinbrecher@caissedesdepots.fr

Architecte, maître d'œuvre, bureau d'études thermiques...

ASDER	Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables	https://www.asder.asso.fr
SDES	Syndicat départemental d'énergie de la Savoie	https://www.sdes73.com
CAUE 73	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Savoie	https://cauesavoie.org
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	https://www.ademe.fr
ANCT	Agence nationale de cohésion des territoires	https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr

POUR UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE OU AVANT VOLET ÉNERGÉTIQUE, COMPLÉTER LES INDICATEURS SUIVANTS :

Questionnaire du ministère (obligatoire)

Étude énergétique réalisée <i>(si oui, mentionner la date du rapport)</i>	
Surface du projet <i>(en m²)</i>	
Gain d'économies d'énergie générées par le projet <i>(en Kwheff/an)</i>	
Gain d'économies d'énergie générées par le projet <i>(en %)</i>	
Nombre d'usagers concernés par le projet	
Indiquer si le projet se situe dans un quartier politique de la ville ou dans une commune rurale	
Indiquer si le projet concerne une école ou un équipement sportif	
Nombre de systèmes utilisant du fioul remplacés	
Le cas échéant, autre informations ou indicateurs utilisés localement <i>(préciser la nature et la valeur)</i>	
Autre organisme financeur	

Attestations et engagements du demandeur

J'atteste sur l'honneur et m'engage sur les points suivants :

- Le projet présenté relève de la seule compétence du maître d'ouvrage sollicitant la subvention ;
- L'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande ;
- Communiquer à l'administration toute pièce complémentaire demandée jugée utile pour l'appréciation de l'opération et son suivi

Fait à :

Le

Signature (nom et qualité) et cachet du demandeur